

Charte de l'Unité pastorale des paroisses de :

Saint François-Xavier (Bourgeois)



Saint Sixte (Genval)



Saint Pierre (Genval)



Saint André (Rosières)



1. Objectifs et principes

*La charte ci-après trouve sa source notamment dans le document d'orientation pastorale intitulé :
« Vers des unités pastorales en Brabant wallon ».*

La visée d'une unité pastorale est de rendre nos paroisses plus missionnaires, spécialement en portant le souci de personnes qui, sans fréquenter régulièrement nos assemblées ne sont pourtant pas indifférentes à la foi chrétienne.

En vue de cette finalité missionnaire, nous tiendrons compte de

- ce que nous vivons déjà en paroisse mais qui serait encore plus fécond si c'était vécu en UP ;
- ce que nous n'arrivons pas ou plus à porter seuls en paroisse ;
- de nouveaux appels auxquels nous pourrions répondre si nous étions plus nombreux.

Les objectifs principaux sont de **dialoguer, échanger, communiquer** pour

- unir les forces des 4 paroisses, et créer des synergies entre elles ;
- faire naître des expériences de collaboration volontaires dans des pôles choisis ensemble ;
- favoriser les liens entre les quatre paroisses ;
- participer ensemble à des collaborations à l'échelle du doyenné.

Ces objectifs seront atteints :

- en tout ou partie, et progressivement selon les capacités,
- de manière volontaire par chacune des quatre paroisses,
- en respectant la **liberté et les souhaits des équipes de terrain** déjà existantes ou à créer dans les différents pôles.

2. Deux préoccupations principales

Avant toute chose, deux préoccupations devraient être constamment présentes à notre esprit dans la vie de notre Unité pastorale :

1° **L'information** : il est nécessaire de faire circuler l'information entre les 4 paroisses pour mieux faire connaître ce qui se vit dans chaque communauté.

Quelques personnes veilleront à la bonne communication des informations au sein de notre Unité pastorale, en faisant appel aux moyens de communication habituels (mails, invitations, affiches...) Notre unité pastorale se dote d'un journal trimestriel de l'UP dans lequel nous rassemblons toutes les informations et activités de nos paroisses respectives d'une part, et de notre Unité pastorale d'autre part. Ce journal ne remplace pas les outils de communication existant déjà dans nos paroisses (le journal paroissial, le feuillet hebdomadaire etc...)

Un encart de l'Unité pastorale est par ailleurs ajouté toutes les semaines aux feuillets paroissiaux existants.

2° *La convivialité* :

- *ouvrir à l'invitation* : il est souhaitable de nous servir de la diversité des occasions pour faire de plus en plus connaissance entre paroisses en s'informant et s'invitant mutuellement aux événements organisés par chaque paroisse (fêtes, célébrations, recollections...)

- *créer des événements en commun* : les quatre paroisses organisent également ensemble des événements propres à l'Unité Pastorale.

3. Différents pôles

A la date du présent document, quatre pôles sont identifiés, sans être exhaustifs, d'autres pôles pouvant se rajouter par la suite :

1° pôle « célébrations »

Une équipe propose et organise certains temps forts de célébrations communes pour l'Unité pastorale, en lien avec les équipes liturgiques de chaque paroisse.

On sera attentif à ce que des célébrations de ce type aient lieu dans chacune des quatre paroisses.

Citons quelques exemples (sans être exhaustifs ni impératifs): célébrations du sacrement de confirmation ; célébrations du sacrement de la réconciliation ; messe pour la fête de l'Assomption ; office du vendredi saint (soir)...

Il faut ajouter certaines collaborations qui existent aussi à l'échelle du doyenné, citons par exemple : la semaine de prière pour l'Unité des chrétiens ; les célébrations patriotiques ; l'une ou l'autre célébration pendant le carême...

A ces célébrations pourraient s'ajouter d'autres initiatives telles qu'une recollection.

2° pôle « catéchèse »

L'équipe chargée du pôle catéchèse cherche la meilleure manière de collaborer entre paroisses pour :

- prendre en compte le renouveau de la catéchèse amorcé dans notre Vicariat dans une optique de catéchèse d'initiation ;
- accompagner les catéchistes ;
- chercher quels vécus communs seraient féconds et stimulants pour les enfants : par exemple la rentrée catéchétique ;
- échanger les méthodes et supports utilisés, et les formations reçues ou à recevoir, en lien avec le service catéchèse du Vicariat.

3° pôle « jeunes »

Il s'agit de proposer aux jeunes un cheminement au-delà du sacrement de confirmation afin de :

- éclairer leur expérience à la lumière du Christ, et donner du sens à leur vie ;
- leur faire découvrir que leur foi est une expérience vécue ;
- leur donner envie de partager ce qu'ils vivent ;
- leur faire découvrir différents lieux et témoins de rencontre avec le Christ (ex : des Eglises, des lieux de pèlerinage, des témoins de leur foi...)
- leur donner l'occasion de vivre leur foi dans leurs relations d'amitié ;
- leur faire découvrir la vie de prière et la liturgie ;
- les sensibiliser à ce qui se passe de beau et de bon autour d'eux, pour leur transmettre l'espérance.

L'équipe chargée de ce pôle est attentive aux possibilités de contacts avec le monde scolaire et celui des mouvements de jeunesse. Elle est également en lien avec la pastorale des jeunes du Vicariat.

L'équipe crée un groupe de jeunes en lien avec la catéchèse, et veille à encadrer de « grands jeunes » pour accompagner le projet.

4° pôle « solidarités »

La principale mission de ce pôle est de coordonner et de consolider ce qui se vit dans nos paroisses sur le plan de la présence auprès des personnes âgées et malades dans les homes et à domicile.

Cette équipe peut aussi étendre sa préoccupation aux personnes fragilisées ou précarisées de notre commune ou d'ailleurs (si nécessaire, en collaboration avec les autorités locales, telles que le CPAS et des associations telles que Saint Vincent de Paul).

L'équipe du pôle solidarité propose aussi d'organiser tous les ans une conférence-rencontre pour tous les bénévoles du pôle.

4. Les instances d'animation de l'Unité pastorale

a. Le Conseil d'Unité pastorale

Le Conseil sera composé des quatre prêtres desservants (dont l'un comme responsable de l'UP) et de quatre laïcs. Ces derniers seront impliqués chacun dans un des quatre pôles d'activités ; idéalement, ils seront représentatifs des quatre paroisses.

Les desservants sont membres du conseil tant que dure leur charge.

Les autres membres sont nommés par l'évêque pour un mandat de trois ans renouvelable.

En cas de démission en cours de mandat d'un membre d'une paroisse, celui-ci sera remplacé pour le reste de son mandat par un autre membre de la même paroisse.

La mission du conseil est :

- discerner dans l'Esprit Saint ce qui est nécessaire pour que l'Unité pastorale soit fidèle à l'esprit et aux objectifs mentionnés dans le présent projet ;
- articuler, coordonner et évaluer les différentes missions ;
- prendre les décisions pastorales qui s'imposent en réponse aux appels discernés ensemble et en communion avec l'Église plus large.

Charte UP St François-Xavier Bourgeois-Genval St Pierre et St Sixte-St André Rosières

On trouvera à l'annexe 1 les 4 prêtres accompagnateurs et les 4 coordinateurs de chaque pôle, à la date de la création de l'Unité Pastorale.

a. L'équipe des permanents

Les prêtres se réuniront régulièrement pour renforcer la fraternité entre eux, et veiller à l'esprit et à la communion dans lesquels le projet se vit. Ils coordonnent la gestion courante des différentes missions de l'Unité pastorale.

Ils accompagnent chacun l'une de ces missions, et en partagent la responsabilité avec une équipe de chrétiens issus des différentes paroisses.

b. Le conseil économique

Les gestionnaires AOP de chacune des quatre paroisses formeront le conseil économique, présidé par le prêtre responsable de l'UP. Ce conseil veillera à un financement réparti équitablement entre les paroisses de l'Unité pastorale pour toutes les activités entreprises et à entreprendre ensemble.

Il s'agit uniquement ici de partager entre les 4 paroisses les frais et recettes éventuels des activités communes, selon des clefs de répartition définies dans l'annexe à la présente.

Par ailleurs, les 4 EAP de chacune des 4 paroisses conservent toutes leurs missions pour tout ce qui continue à relever de la pastorale paroissiale locale.

Annexe 1 : composition du Conseil permanent

Annexe 2 : clefs de répartition des frais et recettes

Fait à Genval le 28 novembre 2015

les membres des 4 EAP :